

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport pluridisciplinaire de SOS Éducation Éducation à la sexualité à l'École : de la prévention à la sexualisation précoce

Paris, le 25 janvier 2024

CONTACT PRESSE : SOPHIE AUDUGÉ - presse@soseducation.org

Madame, Monsieur,

SOS Éducation publie un rapport d'analyse sur la question de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire, de la prévention à la sexualisation précoce. Fruit d'une réflexion pluridisciplinaire menée pendant 10 mois avec un comité d'experts renommés, ce travail d'analyse poussé décrypte le sujet à travers le prisme exclusif de l'intérêt supérieur des enfants et des adolescents. Sans moralisme, les enjeux sont analysés du point de vue du développement cognitif, affectif, psychique et sexuel des élèves, des petites classes aux lycéens. Les risques et les bonnes pratiques sont évalués et formalisés par plus d'une centaine de propositions et recommandations, rappelant que **l'École doit instruire, protéger et surtout, ne pas nuire**. L'École n'a pas vocation à exciter, à inciter, à gêner, ou encore à choquer. Si l'École a un rôle à jouer dans l'éducation à la sexualité, il ne peut être que complémentaire et non substitutif à celui des parents, et doit être parfaitement ajusté au niveau de maturité cognitif, psychique et sexuel propre à chaque âge de l'enfance.

Ainsi il est expliqué par exemple qu'en dehors de situations concrètes sans enjeu affectif, « Un enfant de moins de 12 ans est incapable de prendre de la distance vis-à-vis des propos tenus par un adulte ayant autorité sur lui, il le croit sur parole ». Dans la partie dédiée à l'adolescence, le rapport développe le processus d'identification et d'individualisation, et interroge l'impact de la pornographie et d'une société du porno-chic : « La société idéalise le sexe, mais neutralise l'impact et les conséquences d'une relation charnelle » ; « La pornographie amplifie la rupture entre sexualité et affectivité, propage des pratiques sexuelles violentes, altère le rapport au corps par une représentation normative des pratiques sexuelles et de l'anatomie du sexe ».

Découvrez une synthèse du rapport ci-dessous !

Et accédez au rapport complet ici :

<https://soseducation.org/docs/notes-etudes-entretiens-tribunes/education-a-la-sexualite-danger-ou-prevention-final.pdf>

Nous restons à votre entière disposition pour toute information supplémentaire.

Synthèse du rapport

Confronter les enfants à un réel sexuel adulte, **dans l'enceinte d'une institution d'enseignement ayant autorité sur eux, caractérise une atmosphère incestuelle institutionnelle.**

Même dispensé avec de bonnes intentions, un contenu à caractère sexuel provoque chez les enfants qui n'y sont pas préparés une effraction psychique potentiellement grave puisque les signes cliniques qui peuvent apparaître sont similaires à ceux de troubles post-traumatiques.

Une telle intrusion psychique dans l'intime de l'enfant bouleverse son développement cognitif et entrave son processus de construction identitaire.

En transmettant, par idéologie, des contenus à caractère sexuel inadaptés à l'âge des élèves, l'École influence les représentations des enfants et les sexualise, se souciant peu des conséquences sur leur développement psychique, cognitif et sexuel futur.

Par ce réel sexuel adulte imposé, que l'enfant n'est ni en mesure d'accueillir ni en capacité d'élaborer, l'institution lui vole une part de son enfance, le privant ainsi d'un processus d'exploration personnelle qu'il aurait dû vivre à son rythme et dans son intimité.

L'École se rend coupable de trois transgressions majeures :

- d'abord, elle franchit la frontière générationnelle du sexuel entre enfants et adultes ;
- ensuite, elle mêle sphère publique et sphère privée ;
- et enfin, elle présente des idéologies comme des vérités.

Pour les enfants ayant été préalablement exposés à des contenus sexuels, notamment sur des écrans, de manière accidentelle ou volontaire, le réel sexuel expliqué dans le cadre d'un enseignement scolaire provoque automatiquement une excitation qui se fonde sur les mêmes ressorts que ceux de la pornographie. L'École se fait complice et incitatrice, avec l'autorité du savoir en plus. L'enfant se sent conforté dans ses pulsions.

L'enfant se trouve confiné dans sa toute-puissance narcissique alors qu'il doit apprendre à se contrôler pour grandir psychiquement. C'est pourquoi les interdits et les frustrations sont essentiels et utiles. Il doit apprendre à les intérioriser pour accéder au principe de réalité. Sans cela, sa capacité future à s'empêcher s'en trouvera altérée.

En agissant de la sorte, l'École nuit à son développement psychique **au lieu de le laisser grandir et de lui fournir la nourriture intellectuelle dont il a justement besoin à cet âge.**

Ajoutons que de tels « enseignements » ne resteront pas lettre morte. **Le système d'apprentissage des enfants prépubères se fait par mimétisme du fait de leur niveau de maturation cognitif et psychique** ; autrement dit, ils auront le réflexe d'imiter, donc de reproduire. Ils tenteront d'assimiler ce qu'ils ont vu ou entendu en classe, en s'adonnant à des expérimentations entre eux, sur eux, à la maison ou en consultant des contenus pornographiques sur Internet.

L'École, censée lutter contre les abus sexuels et la pornographie, **génère de la confusion chez les enfants** en remettant en cause les interdits parentaux, et provoque une stimulation à agir sexuellement, **contribuant ainsi inexorablement à une sexualisation précoce des enfants.**

Pour qui connaît le développement de l'enfant, **l'éducation à la sexualité actuellement dispensée se situe à l'opposé de ce qu'il convient de faire.**

L'École doit poser le principe du respect de l'intimité, dont le seuil est propre à chacun, et l'ériger en **valeur cardinale et inviolable dans l'institution.**

Au-delà de son devoir d'instruction, **l'École a un devoir de pare-excitation.**

Elle doit fournir aux enfants les clés de compréhension pour maîtriser leurs émotions et orienter leur désir d'acquérir des connaissances. L'École doit inculquer les interdits de l'inceste et des abus sexuels. **L'École doit garantir un espace de prise en charge avec du personnel compétent et présent** pour accueillir les enfants dont le comportement ou les révélations nécessitent un encadrement spécifique immédiat. Elle doit s'assurer que chaque enfant a bien connaissance des moyens mis en place en son sein pour venir en aide aux victimes de ces crimes sexuels.

S'agissant de l'adolescence, le contexte actuel d'indifférenciation des identités sexuées, d'hypersexualisation et de surconsommation de pornographie amène la jeunesse à considérer désormais le corps comme un objet façonnable à souhait.

Le sexe voit sa réalité biologique remise en cause et devient un bien de consommation comme un autre. Il est urgent de rompre avec ces idéologies dévastatrices et ces industries mortifères qui prônent une sexualité sans affect et un morcellement de l'identité, provoquant des ravages chez une partie des adolescents.

Durant cette période sensible, **l'institution scolaire doit avoir à cœur de veiller à ce que les jeunes développent une bonne estime personnelle et se socialisent dans l'altérité, c'est-à-dire dans l'acceptation des différences.**

Les processus d'identification pendant l'adolescence peuvent générer des inquiétudes et des troubles importants, et nécessitent donc de faire preuve de la plus grande vigilance afin de pouvoir réagir vite et bien, le cas échéant. À ce moment délicat de leur vie, les élèves requièrent **une observation accrue.**

L'enseignant est un adulte qui doit tenir sa place de protecteur et non adopter la posture d'influenceur.

Les adolescents ont à mener le chemin de leur individualisation de manière indépendante afin de construire leur identité globale dans le respect de leurs valeurs personnelles et de leur identité sexuée. Tous les systèmes d'influence, qu'ils soient idéologiques, médiatiques ou consuméristes, impactent ce processus et restreignent la liberté du jeune dans sa maturation psychoaffective et sexuelle.

L'École ne peut empêcher la jeunesse de « baigner » dans son époque, **mais elle ne doit en aucun cas participer à ce phénomène en véhiculant un système d'influence institutionnel déterminé à forger un éco-sexo-citoyen, tel que le souhaite l'OMS** et les institutions onusiennes ou européennes.

L'institution scolaire doit rester à sa place en proposant une lecture pragmatique, fondée sur la science, empreinte de sagesse et de la faculté de discernement qui permet de se projeter sur le temps long, **loin des tumultes médiatiques et des lobbies.**

Cette aide respectueuse du travail d'identification et d'individualisation de l'adolescent est possible dans le cadre d'un programme éducatif non intrusif basé sur la libre participation des élèves, tel qu'il est détaillé dans nos recommandations.

Pour conclure, aucune éducation aux relations affectives et sexuelles n'est possible sans **une équipe de santé scolaire pluridisciplinaire, formée et présente, prête à recevoir dans des espaces consacrés la parole des élèves qui en ont besoin,** au risque sinon d'ouvrir des failles impossibles à refermer.

Ce dispositif « d'aide à grandir » doit se mettre en place en lien avec les parents, **chacun devant rester à sa place.** L'institution doit garantir une transparence totale sur les contenus, sur les méthodes, **sur la compétence médicale et pédagogique des intervenants.** Un domaine d'intervention si délicat, conditionné à la maturité affective et sexuelle des enfants et des adolescents, n'accepte aucune approximation dans la prise en charge éducative.

Si les moyens ne sont pas à la hauteur, il vaut mieux ne rien faire. Les potentiels bénéfiques sont bien inférieurs aux risques engendrés par une séance d'éducation à la sexualité inadaptée au développement des élèves, comme en témoignent les 12 cas concrets relatés dans notre rapport (pages 68 à 82).

L'École doit nécessairement s'inscrire dans la réalité du sexe biologique et dans l'anthropologie de l'espèce humaine. Elle doit aider chaque enfant à exprimer ses capacités relationnelles et à accepter que les autres peuvent penser autrement et être différents de lui. L'École doit respecter, en chaque élève, sa liberté de conscience et son cheminement personnel et intime pour édifier sa propre identité sexuée. **Ce contexte positif facilitera son aspiration à aimer et à être aimé.**

CONTACT PRESSE :
SOPHIE AUDUGÉ - DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DE SOS ÉDUCATION
Tél - 01.45.81.22.67
Mail - presse@soseducation.org

SOS Éducation est une association d'intérêt général, créée en 2001, à la suite des résultats des premières études internationales PISA signalant la baisse du niveau scolaire des élèves français. Depuis sa création, SOS Éducation agit dans l'intérêt supérieur de l'enfant : son instruction **et** son développement cognitif, psychologique, affectif et relationnel. Elle rassemble plus de 125 000 citoyens, principalement des parents d'élèves et des professeurs, unis par une volonté commune de renouer avec la mission de l'école républicaine, exigeante et méritocratique, un des piliers de la cohésion nationale.

 <https://www.facebook.com/page.sos.education>

 <https://twitter.com/soseducation>

 <https://www.youtube.com/@SOSEducation>